

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 28 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE BEZOS, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents ayant donné procuration : M JOËL FEULLERAT (à Nathalie SIMON-LABRIC), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à Mme Renée Humeau).

Était absent excusé : M. MARC PERE

DÉLIBÉRATION n° 2019/17

Objet : Modification de la délibération relative à la création d'un Pass Enfant

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération D2018-17 en date du 12 avril 2018, la création d'un Pass'Enfant a été approuvée.

En 2018, ce dispositif visait à favoriser l'accès de tous les enfants aux activités physiques, culturelles et de loisirs en aidant les familles Unionnaises, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €, à inscrire leurs enfants âgés de 6 à 11 ans à ces activités.

Cette aide se fait sous la forme d'une participation du CCAS aux frais d'adhésion (licence, inscription, abonnement...) et s'élevait en 2018 à 50 €/enfant/an, sous forme de deux coupons nominatifs d'un montant de 25 €.

Les associations partenaires du projet sont :

- MJC
- Ludothèque
- Bibliothèque Plaisir de Lire
- Ecole de musique
- ASUHB (Hand Ball)
- USJFC(Football)
- ASUR (Rugby)
- ASUVB (Volley Ball)
- Théâtre de l'Olivier
- TCU (Tennis)
- UCA (Athlétisme)
- AC2L (Boxe)
- Dojo Unionais
- Union Gym
- Union GR Danse
- Union Tir à l'Arc
- Ecole de danse tahitienne

- La mairie de L'Union pour les cours de natation dispensés à la piscine municipale.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 mars dernier, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- De modifier les conditions d'accès au dispositif ainsi que le montant de la participation du CCAS,
- De signer un avenant à la convention passée entre chacun des partenaires et le CCAS, qui intégrera les modifications apportées au dispositif.

Ainsi, Madame la Vice-Présidente vous propose :

- D'étendre les conditions d'accès au Pass'Enfants aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €,
- D'augmenter le montant de la participation du CCAS de 50 € à 75 €. Cette aide sera remise aux familles sous la forme de trois coupons d'un montant de 25 €,
- De l'autoriser à signer l'avenant aux conventions passées avec les associations partenaires

Un crédit de 6 000 € est inscrit au budget 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'étendre les conditions d'accès au Pass'Enfants aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €,

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le

ID : 031-213105612-20190409-2019_17-DE

Service
Le Traitement

- 9 AVR. 2019

- D'augmenter le montant de la participation du CCAS de 50 € à 75 €. Cette aide sera remise aux familles sous la forme de trois coupons d'un montant de 25 €,
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer l'avenant aux conventions passées avec les associations partenaires.

**Pour copie conforme,
P/Le Président Marc PÉRE
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,**

- Transmis le - 9 AVR. 2019
- Affiché le

- 9 AVR. 2019

